



## **A R R Ê T É N° AR 2024-160**

**OBJET : Portant permission de voirie autorisant l'occupation du domaine public routier par Orange, opérateur de réseaux de communications électroniques – rue du Castellas.**

Le Maire de la commune de Garons (Gard), Chevalier de la légion d'Honneur,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques,

**VU** le code de la voirie routière,

**VU** le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L45-9, L47, R20-45 à R20-54,

**VU** le code de l'environnement,

**VU** la demande d'Orange reçue le 25 Novembre 2024,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des usagers du domaine public et du personnel de l'entreprise,

### **ARRÊTE**

#### **ART.1 : Permissions de voirie**

La permission de voirie dont les références sont listées dans le courrier de demande joint en annexe, pour l'occupation du domaine public routier Communal, est accordée pour une durée de **15 ans, soit jusqu'au 31 Décembre 2039.**

#### **ART. 2 : Redevances**

En contrepartie de cette occupation, Orange s'engage à verser les redevances d'occupation établies par délibération du conseil Municipal du 3 Novembre 2010 fixant les montants applicables conformément à l'article R.20-52 du CPCE.

#### **ART. 3 : Validité et rénovation**

La présente prorogation est accordée à titre précaire et révocable, sans conférer de droits réels à Orange.

#### **ART. 4 : Notification et publicité**

Le présent arrêté sera notifié à Orange et publié conformément à la réglementation en vigueur.

**Fait à Garons, le 12/12/2024**

**Pour Le Maire,  
L'Adjointe déléguée,**

**Aline BASTIDA**



*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le TA peut être saisi par l'application informatique télérecours sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Affiché le .....

Notifié le .....



# Prorogation de permissions de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des P.C.E.

Référence : 14996/Mairie de Garons  
Date d'émission : 05/11/2024  
Affaire suivie par : prorogation.pvoirie@orange.com

Pôle Expertise Réseau Fixe  
93 rue Félix Pyat  
CS 80285  
13331 Marseille Cedex 3 France

Réponse du gestionnaire de voirie	
Mairie de Garons 30128 GARONS	Date et signature : (nom et qualité). "tampon ou cachet"  Accordée pour une durée de 15 ans.

Code	Libellé type travaux
CAAA	Réalisation d'artère aérienne en m
CAAE	Réalisation d'artère aérienne sur potelet en m
m	Réalisation de câble de branchement en m
GCCM	Pose de câble enterré en m
GCCB	Implantation de bornes pavillonnaires en m <sup>2</sup>
GCCB	Implantation de cabine en m <sup>2</sup>
GCSR	Implantation d'armoire de sous-répartition en m <sup>2</sup>

(Pour chaque type de travaux, le document affiche le "patrimoine")

N ° Dossier	Commune	Voie(s)	Date DPV	Date signature	GCCM	GCCE	GCBP	GCSR	GCCB	CAAA	CAAE	CAAP	CABR
274200	GARONS -	RUE DU CASTELLAS.	01/12/2009	14/12/2009	1800.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0